

Séance du 6 décembre 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le six décembre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, LAURIER Patrice, PASQUALI Patrick, COUSTURIAN Benoît, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

Excusés : ROUET Patrice, LAVIGNE Robert.

Secrétaire de séance : Mme DIANA Hélène.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, - point n° 5, décision modificative pour l'annulation de dette, Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité

Dernière phase de restructuration du cimetière-groupe ELABOR

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal, le groupe ELABOR a été recontacté pour réaliser la dernière phase des travaux au cimetière.

Ces travaux de reprise de tombes en terrain commun devraient débuter début février et seront réalisés en deux tranches afin d'être réglés sur trois budgets.

Délibération pour l'annulation d'un titre

Madame le Maire informe le conseil municipal que, conformément à la réglementation, afin de pouvoir procéder à l'annulation d'un titre au budget, le conseil municipal doit délibérer en ce sens.

Adhérant aux explications fournies, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de délibérer en ce sens.

Régularisation des voies communales

MM Lagardère et Cousturian présentent au conseil municipal le compte rendu de l'entrevue avec le cabinet XMGE mandaté par la commune pour régulariser les actes de propriétés des voies communales. Les propriétaires des parcelles longeant ces voies vont être répertoriés par le cabinet XMGE. La commune prendra ensuite contact avec eux pour leur présenter la procédure de reprise des chemins.

Carte communale

Comme convenu lors de la dernière séance du conseil municipal, le cabinet PAYSAGES est venu présenter la démarche qui sera engagée pour mettre en œuvre la révision de la carte communale actuelle.

Dans un premier temps, les exploitants agricoles seront invités à répondre à un questionnaire de diagnostic agricole qui leur sera remis par courrier. Dans ce courrier, la date de la réunion d'information qui se tiendra à la mairie le 21/01/2019 sera également mentionnée.

Le conseil municipal demande à être assuré que les propriétaires seront bien informés et consultés dans un deuxième temps. Cette information sera précisée dans la semaine.

Décision modificative

Madame le maire informe le conseil municipal que l'audience est reportée en janvier 2019.

Elle informe aussi que la trésorerie demande à ce qu'une décision modificative budgétaire complémentaire soit appliquée concernant le dossier de surendettement :

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------|-------------|-----------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 615221 (011) : Bâtiments publics | -400,00 | | |
| 6542 (65) : Créances éteintes | 400,00 | | |
| | 0,00 | | |
| Total Dépenses | 0,00 | Total Recettes | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative telle que présentée.

Questions diverses :

Devis travaux : Un devis d'un montant de 924€ T.T.C. est présenté pour les petits travaux d'intervention sur les toitures et gouttières de la salle de fêtes et de la maison Labat.

Convention de mise à disposition du terrain de sport : Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré le maire de Mauvezin. La commune de Mauvezin attend un retour du rugby pour nous faire parvenir la convention.

La séance est levée à 20h15